

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63

Séance ordinaire du 27 février 2025

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 21 février 2025	

N° 1

Débat d'orientation budgétaire 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 27 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BETHUNE, M. CHAMBON, M. CUZIN, M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DERRÉ, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRET, Mme RAINEAU, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléant** : Mme GUILLOT
- **Le directeur départemental** : Contrôleur général GLASIAN.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef BERARD, Commandant IZARD, Adjudant-chef CHELOUCHE.
- **Le représentant des fonctionnaires territoriaux élus de la CATSIS** : M. TRICHARD et Mme MERCIER.
- **Le référent sûreté et sécurité** : Lieutenant-colonel THOMAS.
- **Le référent mixité et lutte contre les discriminations** : Lieutenant-colonel CROUSEAUD.
- **Le médecin chef** : Médecin de classe exceptionnelle TAILLANDIER.

Membres de droit

- Mme PIRON, Directrice de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. CHESY, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BOYER, Mme BRUN, M. DESFORGES, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, Mme PRUNIER, M. VALLÉE.
Suppléants : Mme BERNARD, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PERRODIN, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Adjudante-chef BOURDIN, Adjudant-chef VIDAL.
- **Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers** : Commandant BARILI.

Comme prévu par les textes, le Conseil d'administration du SDIS de Puy-de-Dôme est appelé à débattre sur les orientations budgétaires de l'année suivante.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) s'inscrit dans la continuité du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration du 10 décembre 2024.

Ainsi, il vous est proposé de débattre sur les orientations exposées dans le document annexe reprenant les contraintes financières, les perspectives ainsi que la prospective budgétaire du SDIS 63.

DÉCISION

Le conseil d'administration acte:

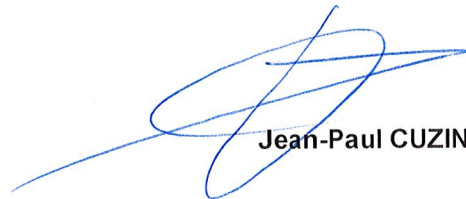
- **avoir débattu des orientations budgétaires 2024 ;**
- **avoir pris connaissance de l'évolution des ressources et des charges prévisibles.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le **27 FEV. 2025**

Le président
du Conseil d'administration du SDIS 63,



Jean-Paul CUZIN